

SECTEUR FORÊT
FORMATION LONGUE OBLIGATOIRE



FORMULE

En présentiel au campus de votre choix
ou en entreprise

DATES

Amos · 2 au 6 mai

Val-d'Or · 9 au 13 mai

Habituellement de 8h00 à 17h00 du lundi au vendredi

DURÉE

40 heures sur 5 jours

COÛT

Veuillez communiquer avec nous

Les cours de secourisme secteur forêt doivent être suivis
dans l'ordre suivant :

- 1** Secourisme en milieu de travail
Formation de base (16 heures)
Renouvellement obligatoire au 3 ans
(pour respecter le ratio de 1 secouriste sur 5 travailleurs)
- 2** Secourisme en milieu de travail - Secteur forêt
Formation longue obligatoire (40 heures)
- 3** Secourisme en milieu de travail - Secteur forêt
Formation courte maintien des compétences (8 heures)
Renouvellement obligatoire à chaque année

CONDITION D'ADMISSION

Détenir un certificat de Secourisme en milieu de travail formation de base
valide (préférentiellement dans la dernière année).

LA FORMATION

Cette formation permet de répondre aux besoins
du secteur forêt en matière de santé et sécurité
au travail. La formation longue obligatoire
spécifique au domaine forestier est une
formation complémentaire à la formation de
base en secourisme en milieu de travail.

COMPÉTENCES

- Agir à titre de secouriste en milieu de travail
selon les règlements en santé et sécurité au
travail;
- Appliquer la séquence d'intervention de
premiers secours chez une personne victime
d'un malaise ou d'un accident de travail;
- Porter secours à une personne présentant
un problème médical;
- Porter secours à une personne présentant
un problème traumatique;
- Déplacer une personne.

QUESTIONS ?

Communiquer avec nous par téléphone au
819-762-0931, poste 1662 ou par courriel
fcsi@cegepat.qc.ca.